



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

Liberté
Égalité
Fraternité



DGPN/CAB

Paris, le 02 avril 2021

Pôle : Référent national Covid

TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT

URGENCE		
ORIGINE	N° D'ENREGISTREMENT	Date - Heure - Dépôt - Lettre fuseau
DE		

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE

<p>VOIES AUTORISÉES <input type="checkbox"/></p> <p>AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION <input type="checkbox"/></p> <p>A TÉLÉPHONER A L'ARRIVÉE <input type="checkbox"/></p> <p>Cocher éventuellement la mention utile</p>	<p>PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR MENTION D'URGENCE (éventuellement)</p>	<p>Nom du rédacteur : CD Rémi CONÉSA</p> <p>N° de téléphone : 01 80 15 46 51</p>
--	--	--

DE :	FRÉDÉRIC VEAUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE NATIONALE
A :	DRCPN – IGPN – DCPJ – DCSP – DCPAF – DCCRS – DCRFPN – DCI – SDLP – SNPS – SNEAS – RAID – ENSP – DTPN
POUR INFO :	PP – DGSI
N°DE TEXTE :	DGPN/CAB/N°2021-00838P du 02/04/2021
OBJET :	ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES RELEVANT DE LA POLICE NATIONALE AU REGARD DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE – ACTUALISATION
P.J :	- L'INSTRUCTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DU 02 AVRIL 2021 SUR L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR AU REGARD DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE. - LA FICHE RÉFLEXE DRCPN DU 02 AVRIL 2021 RELATIVE À LA FERMETURE DES CRÈCHES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – POSITION ADMINISTRATIVE DES AGENTS

AU REGARD DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE, LES MESURES DE FREINAGE DE L'ÉPIDÉMIE VONT S'ÉTENDRE A LA TOTALITÉ DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN À COMPTER DE SAMEDI 03 AVRIL 2021 À 19H00. CRÈCHES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SERONT FERMÉS JUSQU'AU 26 AVRIL 2021.

VOUS METTREZ EN ŒUVRE L'INSTRUCTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DU 02 AVRIL 2021- EN PIÈCE JOINTE - SUR L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET VOUS PRENDREZ CONNAISSANCE DE LA FICHE RÉFLEXE DRCPN DU 02 AVRIL 2021 RELATIVE À LA FERMETURE DES CRÈCHES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – POSITION ADMINISTRATIVE DES AGENTS.

1) LES CONSIGNES RENOUVELÉES A L'ATTENTION DES DIRECTIONS ET SERVICES DE LA POLICE NATIONALE.

11. SAUF CIRCONSTANCES LOCALES PARTICULIÈRES, LES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ NE SONT PAS ACTIVÉS ET LE SERVICE EST ASSURÉ POUR TOUTES LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE.

DANS UN CONTEXTE PANDÉMIQUE DIFFICILE, VOUS DEVEZ INTÉGRER À VOS MODES DE FONCTIONNEMENT UNE ORGANISATION QUI LIMITE LES RISQUES ET LES SITUATIONS PROPICES À LA PROPAGATION DU VIRUS DE LA COVID-19 DANS LE BUT DE PRÉSERVER LA SANTÉ DES AGENTS ET LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DES SERVICES. LE RESPECT DE LA TOTALITÉ DES GESTES BARRIÈRES ET DES AUTRES MESURES DE PRÉVENTION SANITAIRE S'IMPOSE.

12. LE RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL EST UNE PRIORITÉ DÈS LORS QUE LES ACTIVITÉS Y SONT ÉLIGIBLES ET QUE LES PERSONNELS CONCERNÉS SONT VOLONTAIRES. 7000 POSTES « NOEMI » ET 9000 CERTIFICATS « NOMADE2 » SONT DÉSORMAIS DÉPLOYÉS DANS LES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE ;

LA QUOTITÉ DE TÉLÉTRAVAIL EST PORTÉE A 4 JOURS HEBDOMADAIRES. LES CADRES PEUVENT EN BÉNÉFICIER SOUS RÉSERVE D'UN ENCADREMENT SUFFISANT DES AGENTS TRAVAILLANT EN PRÉSENTIEL. CHAQUE TÉLÉTRAVAILLEUR BÉNÉFICIE D'UN DROIT À LA DÉCONNEXION.

2) L'INTERDICTION DES DÉPLACEMENTS INTERRÉGIONAUX SAUF POUR MOTIFS IMPÉRIEUX CONDUIT À AMÉNAGER L'ORGANISATION DE LA FORMATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN .

- LES FORMATIONS CONTINUES NON ESSENTIELLES DISPENSÉES EN PRÉSENTIEL SONT SUSPENDUES. CELLES QUI SONT DISPENSÉES EXCLUSIVEMENT EN DISTANCIEL SONT AUTORISÉES.

- SEULES LES FORMATIONS CONTINUES QUI SONT PRIORITAIRES, QUALIFIANTES (QB, OPJ...) OU OBLIGATOIRES (STATUTAIRES, FORMATIONS ET RECYCLAGES PRATIQUES À L'EMPLOI DES ARMES INCLUSES) PEUVENT LE CAS ÉCHÉANT SE DÉROULER EN PRÉSENTIEL APRÈS UNE ÉVALUATION PRÉCISE DES RISQUES SANITAIRES,

- LES FORMATIONS TENUES EN PRÉSENTIEL DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE ET RESPECTER DES MESURES SANITAIRES RENFORCÉES.

- **LES EXERCICES OPÉRATIONNELS** ORGANISÉS OU NON DANS LE CADRE DU SNMO DOIVENT ÊTRE REPORTÉS. LES FORMATIONS OU ENTRAÎNEMENTS PRATIQUES EXCLUSIVEMENT INTERNES AUX UNITÉS RESTENT AUTORISÉS SOUS RÉSERVE D'APPLICATION DES PROTOCOLES SANITAIRES.

3) LA GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS A LA SUITE DE LA FERMETURE DES CRÈCHES, ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES.

VOUS VOUS REPORTEREZ À LA FICHE RÉFLEXE JOINTE AU PRÉSENT. J'ATTIRE VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE **LES PERSONNELS DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE FONT PARTIE DES PERSONNELS INDISPENSABLES À LA GESTION DE L'ÉPIDÉMIE POUR LESQUELS UNE SOLUTION D'ACCUEIL DOIT ÊTRE PROPOSÉE.**

LES PARENTS NE DISPOSANT PAS DE SOLUTION DE GARDE POURRONT SOIT TÉLÉTRAVAILLER, SOIT OBTENIR DES AMÉNAGEMENTS HORAIRES, EN CONCERTATION AVEC LEUR CHEF DE SERVICE.

A DÉFAUT, ILS POURRONT ÊTRE PLACÉS EN ASA A LEUR DEMANDE, SOUS RÉSERVE DE REMPLIR LES CONDITIONS ET DE RESPECTER LES FORMALITÉS.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE RÉMI CONÉSA, RÉFÉRENT NATIONAL COVID, RESTE À VOTRE DISPOSITION .

FRÉDÉRIC VEAUX

